

Ville de 37150 BLERE

PROCES - VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2010

Etaient présents : M. FORTIER Georges – Maire, M. CHAUVEL Régis, Mme LE BRIS Joëlle, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GAUTHIER Robert, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. REUILLON Jean-Jacques, M. MORELLI Jean-Claude, Mme OMNES Françoise, Mme THIBAUT Christine, Mlle MORISSET Carole, Mme BERTHELOT Isabelle, M. VERDON Richard, M. ROBINEAU Jean-Noël, Mme PALISSEAU Laetitia, M. DEJUST Jean-François, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme LOISEAU Sandrine, M. BEAUGÉ Henri, M. OMONT Jean-Claude.

Absents excusés : Mme BABY Claudine (pouvoir à Mme DUFRAISSE), M. RAFEL Jean-Serge (pouvoir à M. CHAUVEL), M. CANTIN Christian, Mme THOMASSIN Sylvie (pouvoir à Mme BAROU), Mme DALAUDIER Nicole (pouvoir à M. OMONT).

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire. M. Jean-Jacques REUILLON est nommé secrétaire.

POINT I – COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 21/04/2010

Le procès-verbal de la séance du 21 avril 2010 a été adopté à l'unanimité, sans réserve.

Le Maire ouvre la séance à 20h30. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à rajouter une question à l'ordre du jour concernant une autorisation à lui donner pour signer la demande de travaux du futur local de la Police Municipale.

Il informe ensuite le Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde est terminé, qu'il a été remis à la ville par la D.D.T. Direction Départementale des Territoires. Il sera mis à l'approbation du Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

POINT II – COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

① **COMMISSIONS ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE - TOURISME - FÊTES – CEREMONIES - REUNION DU 12 MAI 2010**

DEVENIR DU CAMPING

Les membres des 2 commissions réfléchissent depuis plusieurs mois sur le devenir du camping. Ils sont allés visiter les campings de Montlouis, Amboise, et Veigné afin de pouvoir comparer différents modes de gestion.

M. Trotignon ayant fait valoir ses droits à la retraite pour la fin de l'année 2010, il est temps de prendre une décision sur le mode de gestion. .../...

4 possibilités s'offrent à nous :

⇒ Poursuivre la gestion en régie

Avec 2 solutions

- Prendre un employé salarié à l'année (comme actuellement)

- Prendre du personnel saisonnier

⇒ Gérance ou convention de mise à disposition

⇒ Vente

⇒ Abandon du camping et Transformation de l'espace pour une autre utilisation.

Les 2 dernières solutions sont abandonnées immédiatement.

Après discussion, à l'unanimité, la gérance (ou convention de mise à disposition ou bail commercial) est privilégiée.

Il serait souhaitable que le mini-golf soit relié au camping.

Les membres de la commission demandent au conseil municipal de se prononcer.

M. Beaugé évoque le parc-plage. (A ce jour, aucune décision n'a été prise)

- Question de M. OMONT sur l'accès à la piscine pour les utilisateurs du camping.
- Mme BAROU dit que le futur preneur devra traiter le problème avec la C.C.B.V.C.
- Monsieur le Maire dit que l'on mettra en place des solutions.
- M. DEJUST demande si l'on a réfléchi sur la durée de la concession
- Mme BAROU dit que la question n'a pas été tranchée. Cela peut être 6, 7, 10 ans ou plus selon les investissements à faire.
- Mme GOUGUET répond à la question soulevée par M. RAFEL en commission, à savoir la possibilité de conclure un bail commercial. Elle explique que le camping est, par nature, un service public facultatif et que la Loi oblige à procéder à une consultation (Loi Sapin) et que suite à cette consultation, la Ville ne pourra passer que par une concession ou une régie intéressée.

Le bail commercial étant un acte conclu entre deux personnes, librement choisies, il répond à des obligations fixées par décret de 1953, durée 9 ans obligatoire, et en cas de non renouvellement, le titulaire du bail peut prétendre à une indemnité d'éviction, ce qui n'existe pas dans le cadre de la concession ou l'affermage.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la consultation pour trouver un gestionnaire privé.**

② COMMISSION D'URBANISME du Mardi 18 mai 2010

PC = Permis de construire

DP = Déclaration Préalable

| CLE | PETITONNAIRE | NATURE DE LA DEMANDE | ADRESSE DES TRAVAUX | SECTION PARCELLAIRE | Zone du POS | AVIS DE LA COMMISSION |
|-----|------------------------------|----------------------|------------------------------|---------------------|-------------|---|
| PC | SAVATIER GUILLAUME | GARAGE | 3 RUE DE LA PELOUSE | ZC 697 | NB | FAVORABLE |
| PC | PEDRI BERNARD / PASCALE | VERANDA | 15 RUE DE LA VERRONNERIE | ZI 678 | UB a | FAVORABLE |
| PC | MARY JEAN NOEL | EXTENSION HABITATION | 2 LA CHOLTERIE | ZH 45 46 839 | NC | A revoir avec l'Architecte du demandeur |
| PC | HAMON MARINA | MAISON HABITATION | RUE DE LA FONTAINE ST MARTIN | YD 372 | UB b | FAVORABLE |
| DP | FOUASSIER PATRICK ET PASCALE | ABRI BOIS ET PREAU | 23 RUE DE VAULOGER | ZH 948 | UB a | FAVORABLE |

| | | | | | | |
|------------|-----------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------|-------------------|------------------------------|
| DP | MAGNANT GERALDINE | RAVALEMENT | 32 RUE DES DEPORTES | AB 126 | UA a i | FAVORABLE s/rés. Avis ABF |
| DP | MARCHANDIN JACQUES | RAVALEMENT | 21 RUE DES MERLETS | AD 372 | UA | FAVORABLE s/rés. Avis ABF |
| DP | MORIN BRUNO ET KARINE | GARAGE | 5 ALLEE P.M. CURIE | ZL 999 | UB a s | FAVORABLE |
| DP | ALEXANDRE MARIE CLAUDE | ABRI PISCINE OUVERT | LA COLLINERIE VALLET | ZC 677 | NC | FAVORABLE |
| DP | TELLIER GERARD | PEINTURE FAÇADE | 18 MAIL VICTOR HUGO | AE 261 | UA | FAVORABLE s/rés. Avis ABF |
| DP | SOCIETE GENERALE | MODIFICAT. OUVERTURES | 44 RUE DU PONT | AC 255 | UA i | FAVORABLE |
| CLE | PETITIONNAIRE | NATURE DE LA DEMANDE | ADRESSE DU BIEN | SECTION PARCELLAIRE | ZONAGE POS | AVIS DE LA COMMISSION |
| CU A | ETUDE MODOT p/ Gonzales | INFORMATIF | 4 RUE DE LA CROIX DE BEAUCHENE | AE 350 | UA | INFORME |
| CU B | PATEY OLIVIER | INFORMATIF | 18 RUE DU FOUR A CHAUX | ZH 997 | UB a A | FAVORABLE |
| CU A | ETUDE MORIN p/ GOSSELIN / ECHEGUT | INFORMATIF | 11 PL LIBERATION 13 RUE DEPORTES | AB 176 | UA i | INFORME |
| CU A | ETUDE GAUDEAU | INFORMATIF | LA FONTAINE ST MARTIN | YD 371 ,341 | UB b | INFORME |
| CU A | ETUDE GAUDEAU | INFORMATIF | LA FONTAINE ST MARTIN | YD 372, 341 | UB b | INFORME |
| CU A | ETUDE NURET | INFORMATIF | 10 RUE ST LOUIS | AB 202 | UA a i | INFORME |
| CU A | ETUDE DELPECH | INFORMATIF | LA SICARDIERE | ZP 58 256 260 | UD | INFORME |
| CU A | ETUDE NURET | INFORMATIF | 4 RUE DU 18 JUIN | AE 130 | UA | INFORME |
| CU A | ETUDE NURET | INFORMATIF | VALLET | ZC 46 | ND | INFORME |
| CU A | ETUDE NURET | INFORMATIF | VALLET | ZC 40 | ND | INFORME |
| CU A | ETUDE NURET | INFORMATIF | LES ROMPEES | ZC 552 | ND | INFORME |
| CU A | ETUDE NURET | INFORMATIF | LA BARBOTTIERE | ZV 401 | NC | INFORME |

***** Sans observations, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

POINT III : QUESTIONS FINANCIERES : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

A – JACHERES FLEURIES

Subvention pour l'opération « Jachères fleuries ». Aide pour la plantation de 2 hectares

Afin de renforcer la qualité des paysages, en 2006, le Conseil Général a lancé l'opération des jachères fleuries. Elle consistait à soutenir la Fédération Départementale des Chasseurs, en collaboration avec la société d'horticulture de Touraine et la Chambre d'Agriculture, pour favoriser le fleurissement des jachères aux abords des sites et axes touristiques.

.../...

Sont concernés, les exploitants agricoles dont les parcelles sont éligibles à la PAC et situées à des endroits pertinents. Les parties de parcelles engagées doivent faire l'objet d'un contrat individuel de jachère entre l'agriculteur lui-même et la Fédération Départementale des Chasseurs, ceci afin de pouvoir déroger aux règles fixées par la Communauté européenne.

La commune participe à l'opération depuis 4 ans en versant une subvention de 260.00 € représentant 50 % de la dépense. L'expérience a porté sur le fleurissement de deux hectares de jachères.

Cette aide a été versée à l'association des chasseurs du Vau.

Si le Conseil Municipal émet un avis favorable, l'aide pourrait être reconduite pour 2010 et serait versée à l'association sur justificatif des contrats individuels signés par les exploitants intéressés et à hauteur de 50% du coût pour deux hectares ensemencés pour un montant au total de 260 €.

*** **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

B – GESTION DES PELOUSES SECHES
- Subvention au Conservatoire du Patrimoine Naturel Année 2010

La Commune a confié la gestion des pelouses sèches, qui inclut le parc des Grandes Fontaines, au Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre. Elle verse, chaque année, une subvention de fonctionnement à cet organisme en fonction du plan de gestion proposé pour le site.

Le montant de la subvention pour l'année 2010 est de 4.000 €.

Le Conseil doit se prononcer sur cette attribution.

- *M. le Maire évoque la visite à la découverte des orchidées, organisée par le Conservatoire, la technicienne du Conservatoire était accompagnée de M. LEMESLE, administrateur du Conservatoire Régional.*
- *M. le Maire pense que ce type de visite est nécessaire pour sensibiliser les élus aux écosystèmes, ce qui peut aider dans la prise de certaines décisions.*
- **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour le versement de cette subvention.**

POINT IV. EMPLOIS SAISONNIERS : CREATION DE POSTES

Tableau des effectifs du personnel saisonnier

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le tableau des effectifs du personnel saisonnier conformément au tableau ci-dessous.

| Camping | Période de recrutement | Indices |
|--|-------------------------------|--|
| 2 postes d'agent d'entretien à temps complet | 12.07.2010 au 15.08.2010 | 1 ^{er} échelon – Echelle 3 – Cat. C Indice Brut 297 – Majoré 292 |
| 1 poste d'hôtesse d'accueil à temps complet | 12.07.2010 au 15.08.2010 | 1 ^{er} échelon – Echelle 3 – Cat. C Indice Brut 297 – Majoré 292 |

| | | |
|---|-------------------------------|--|
| 1 poste de gardien de nuit à temps complet | 12.07.2010 au 15.08.2010 | 1 ^{er} échelon – Echelle 3 – Cat. C Indice Brut 297 – Majoré 292 |
| Espaces Verts | Période de recrutement | Indices |
| 1 poste d'agent d'entretien à temps complet (6mois) | 1.06.2010 au 30.11.2010 | 1 ^{er} échelon – Echelle 3 – Cat. C Indice Brut 297 – Majoré 292 |

*** **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT V TRANSACTIONS IMMOBILIERES- Vente de terrain à

A – C.C.B.V.C. – terrain pour construction caserne de gendarmerie

Le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur le principe de cession d'un terrain situé au Sud du Refleσοir pour la construction de la future gendarmerie.

Le bornage a été réalisé pour 16.755 m² et l'estimation des Domaines s'élève à 240.000 €.

Le Conseil Municipal doit entériner cette vente et autoriser le Maire à signer l'acte par devant notaire.

*** **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette vente et autorise le Maire à signer l'acte correspondant par devant Maître MODOT, notaire à La Croix-en-Touraine au prix ci-dessus indiqué.**

B - ACGESSMS et CMPP – pour la construction d'un institut thérapeutique éducatif et pédagogique

Une demande d'acquisition de terrain par l'Association Chinonaise de Gestion d'Etablissement et Services Sociaux et Médico-Sociaux de Chinon en collaboration avec l'Association du CMPP de Tours a été sollicitée au sud du Collège du Refleσοir pour y implanter deux structures médico-sociales : une antenne CMPP –centre médico psycho pédagogique- et un semi-internat d'ITEP – Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique.

La superficie sollicitée est d'environ 5000 m².

Le bornage a été demandé au cabinet GEOPLUS.

L'estimation des Domaines a été fixée à 90.000 €.

Le Conseil doit entériner cette vente et autoriser le Maire à signer l'acte par devant notaire.

- Question de M. OMONT à propos de l'attitude du Collège par rapport à cette implantation.
- M. CHAUVEL lui répond que les responsables de l'I.T.E.P. ont rencontré la Principale du Collège et qu'elle est favorable à cette implantation.

*** **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette vente et autorise le Maire à signer l'acte correspondant par devant Maître MODOT, notaire à La Croix-en-Touraine au prix de vente de 18 € le m².**

C - ECHANGE SANS SOULTE Commune / SCCV du Vaugerin

Dans le cadre de la rétrocession de terrain rue du 8 mai par la SCCV du Vaugerin, un redressement de la limite séparative est nécessaire, une partie appartenant à la Commune et l'autre à la SCCV du Vaugerin.

Cet échange se fera sans soulte.

.../...

Le Conseil doit entériner cet échange et autoriser le Maire à signer l'acte par devant notaire.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cet échange et autorise le Maire à signer l'acte correspondant par devant Maître NURET, notaire à Bléré.**

POINT VI : P.L.U. POINT SUR L'EVOLUTION DU P.A.D.D. SUITE A L'OBSERVATION DU PREFET

M. CHAUVEL fera le point sur les évolutions à prendre en compte dans le P.A.D.D.

- *M. CHAUVEL fait le point sur le dossier. Il donne le compte-rendu de sa rencontre avec les services de l'Etat auxquels ont assisté, également, M. LAMBERTON (Cabinet TOPOLIGER) et Mme GOUGUET (Directrice Générale des Services).*
- *3 points ont été repris par les services de l'Etat :*
 - *le problème de la gestion de l'eau*
 - *le problème de la zone du Bois Gaulpied*
 - *le problème de la densification de la population dans les zones à construire.*

M. le Maire explicite la réflexion en cours du problème de l'eau. Il dit que la source de l'Herpenty est suffisante, à elle seule, pour alimenter Bléré ; seulement, elle a des nitrates. On étudie comment diminuer les nitrates en collaboration avec le monde agricole. Toutes les autres pistes pour trouver une nouvelle ressource sont étudiées : forage VOLABEL, forage dit « PAJOT », source du Vaugerin, etc...

Le Maire donne également compte-rendu de la réunion organisée avec Athée-sur-Cher, Luzillé et le Syndicat de la Vallée du Cher, à propos du volet « sécurisation » en cas de gros incident comme une pollution accidentelle.

POINT VII : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL A LA COMMISSION D'ACCESSIBILITE HANDICAPES DE LA C.C.B.V.C.

Par lettre du 26 avril 2010, la Communauté de Communes nous informe qu'elle crée une commission d'accessibilité aux personnes handicapées. Cette commission, obligatoire, est composée de trois collègues, élus, associations d'usagers et représentants d'associations de personnes handicapées, conformément à la décision du conseil communautaire, chaque commune sera représentée par un élu local.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner un conseiller municipal, pas forcément élu communautaire.

***** M. BISSON est nommé représentant de la Ville à la C.C.B.V.C. pour faire partie de la commission accessibilité handicapés.**

POINT VIII : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA C.C.B.V.C. POUR LA RENOVATION DES TERRAINS DE TENNIS

La Commune a présenté une demande d'aide financière au titre de la convention de financement des équipements sportifs communaux, adoptée par le conseil communautaire du 24 septembre 2009.

La commission de gestion du sport a émis un avis favorable à cette demande et nous sollicite pour présenter un dossier.

Le montant des travaux est estimé à 60.122,52 €. Il s'agit de la réfection de deux courts ainsi que la clôture.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à présenter de dossier à la CCBVC.

*** **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT IX. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE S.D.I.S. POUR L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE AU CHATEAU D'EAU DES OUCHES

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec le SDIS pour l'implantation d'une antenne de réception sur le château d'eau des Ouches. Convention consultable en mairie.

*** **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT X. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

*** **Déclaration préalable de travaux**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la déclaration de travaux pour l'aménagement de l'accès du local à côté de la mairie où sera installé le poste de police municipale.

Comités de quartiers

Mme OMNES dit que cela fait 8 mois que les Comités de quartiers sont mis en place. 4 comités sur 8 fonctionnent bien.

*** M. le Maire donne des informations sur la tenue de la réunion concernant l'aménagement de l'avenue Delaunay. Les gens présents, comme les représentants des Comités de quartiers, ont joué leur rôle et ont été plutôt constructifs. Ils ont réclamé plus de places de stationnement.

M. BISSON dit que l'on retravaille sur ce point.

A la question de M. OMONT de savoir s'il y aura de nouveau une présentation des plans rectifiés, M. BISSON dit qu'une nouvelle commission sera réunie pour examiner les modifications.

- **Information des délégués des syndicats intercommunaux et C.C.B.V.C.**

Piscine intercommunale : M. GAUTHIER dit qu'il y aura du retard dans l'ouverture de la piscine aux scolaires, du fait des difficultés rencontrées avec le maître d'œuvre et l'entreprise de carrelage responsable des malfaçons.

- **Contrat VISIOCOM**

Mme BAROU informe le Conseil sur le projet de convention de 3 ans avec la Société VISIOCOM pour la mise à disposition d'un bus de 9 places financé par la Publicité. Il servira aux différentes associations, personnes âgées, etc...

Il sera géré par la Ville par le biais d'un planning. Un règlement intérieur pour prêt du véhicule, sera établi.

- **Manifestation sur le timbre**

M. CHAUVEL rappelle la date de la manifestation au Moulin le 15 juin avec la participation de La Poste.

Prochain conseil municipal le mercredi 30 juin

Comme d'habitude à cette période, l'heure du conseil sera avancée et précisée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures.

